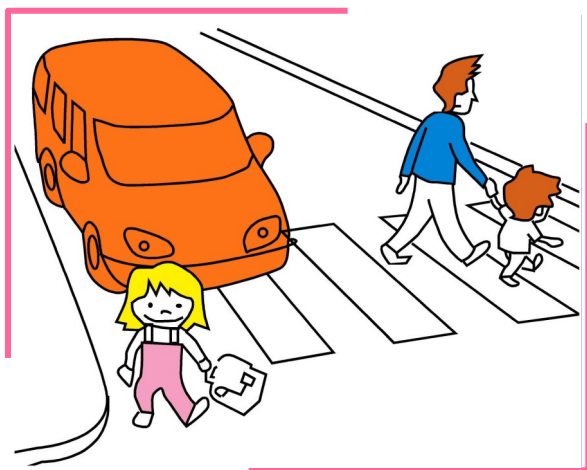




# Les notes express de l'observatoire



## Accidents\* des enfants dans la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon intervient dans le domaine de la santé en amont des pathologies ou des accidents. Elle dispose également des compétences de voiries et d'aménagement qui permettent d'anticiper certaines situations. Depuis la création de la Métropole la question de l'accidentologie des enfants (moins de 6 ans) se posait sans pouvoir vraiment y répondre faute de moyens et de statistiques facilement exploitables.

Voici une première approche qui apportera des réponses factuelles, mais celle-ci suscitera sûrement d'autres questionnements pour des actions concrètes à venir.

### La création de l'observatoire des solidarités accompagne les questions des directeurs

La DSHE a initié un vaste projet d'observatoire des solidarités. Un ensemble de questions (ou problématiques) ont été identifiées par les directeurs. L'une d'elles portait sur les accidents des jeunes, et comment travailler collectivement pour faire de la prévention ou de l'aménagement. L'observatoire tente d'apporter un éclairage au fur et à mesure que de la disponibilité des données .

Sur le thème des accidents\*, l'information existait au sein de la Métropole, mais les moyens pour l'exploiter sont complexes, nécessitant des rapprochement entre délégations et surtout du temps pour répondre aux questions.

La mise à disposition des informations ministérielles sur le site internet data.gouv donne une opportunité pour la première fois, d'exploiter cette information en étant préformée, donc en simplifiant son accès.

### Les jeunes de moins de 6 ans sont plutôt bien protégés

Le territoire de la Métropole de Lyon n'enregistre que 31 piétons de moins de 6 ans (0 à 5 ans) impliqués dans un accident. Les trois quart des communes de la Métropole n'ont enregistré aucun accident impliquant des jeunes enfants.

Pour le quart restant il y a entre 1 et 4 accidents sur l'année 2017. Trois communes, Vaulx-en Velin, Villeurbanne et Oullins ont eu 4 accidents sur une année, ce qui reste élevé.

\* Accident = accident corporel sur voie de circulation impliquant un véhicule et ayant fait au moins une victime nécessitant des soins, enregistré par les forces de l'ordre intervenu sur place.

## Plus l'enfant grandi, plus le risque augmente

Sur leurs premières années les enfants sont assez épargnés, car systématiquement sous la protection de leurs parents. A partir de 3 ans le nombre d'accident avec un véhicule augmente progressivement.

Il n'y a pas eu de tués de moins de 6 ans dans la Métropole, un enfant totalement indemne, 11 avec des blessures légères et 19 hospitalisés.

## Les circonstances

Un accident sur deux se fait sur un passage protégé (il y a autant de victime si le passage est uniquement marqué au sol qu'avec un feu lumineux en plus). Lorsque l'enfant n'est pas sur le passage protégé dans un cas sur deux il est à moins de 50 mètres.

Dans trois quart des cas, l'enfant traversait, et dans le quart restant les enfants sont renversés alors qu'ils jouaient, sans doute trop proche de la route. On sait qu'ils étaient, à une exception près, toujours accompagnés d'un adulte.

Le trajet domicile école n'est pas en cause, c'est plutôt sur le trajet de promenade que les accidents arrivent.

## Les lieux potentiellement accidentogènes pour les moins de 6 ans

Il y a 30 lieux d'accident répertoriés qui ont fait une victime de moins de 6 ans (un accident à fait deux jeunes victime expliquant le décalage avec

### Pour en savoir plus

*Ce sujet est une préoccupation de la délégation DSHE de la Métropole de Lyon et plus particulièrement de la direction Santé et protection maternelle et infantile (PMI).*

les 31 jeunes piétons). Dans 4 cas sur 5 l'accident c'est produit sur une route communale.

Deux tiers des accidents sont arrivés sur une voie à double sens, dans une configuration plate, et toujours en ligne droite. La météo n'a pas eu d'influence.

Une route à sens unique n'est pas plus sécurisant puisqu'un tiers des accidents s'y produisent.

## Les véhicules impliqués sont des voitures

Quatre fois sur cinq, une voiture est impliquée, sinon c'est un deux roues motorisé ou pas. Il n'y a qu'un seul accident avec un tram. Le choc survient généralement par l'avant du véhicule et dans 2 cas sur 3 le chauffeur circulait sans changement de direction (l'information sur la vitesse ou l'alcoolémie reste confidentielle).

## Les accidents des enfants de moins de 6 ans

Métropole de Lyon 2017

Limites méthodologiques :

Le nombre d'accidents est minimisé du fait qu'il faut une intervention des forces de l'ordre (police ou gendarmerie) pour être enregistré.

De plus un travail statistique sur plusieurs années permettrait d'identifier les voies ou carrefours véritablement accidentogènes.

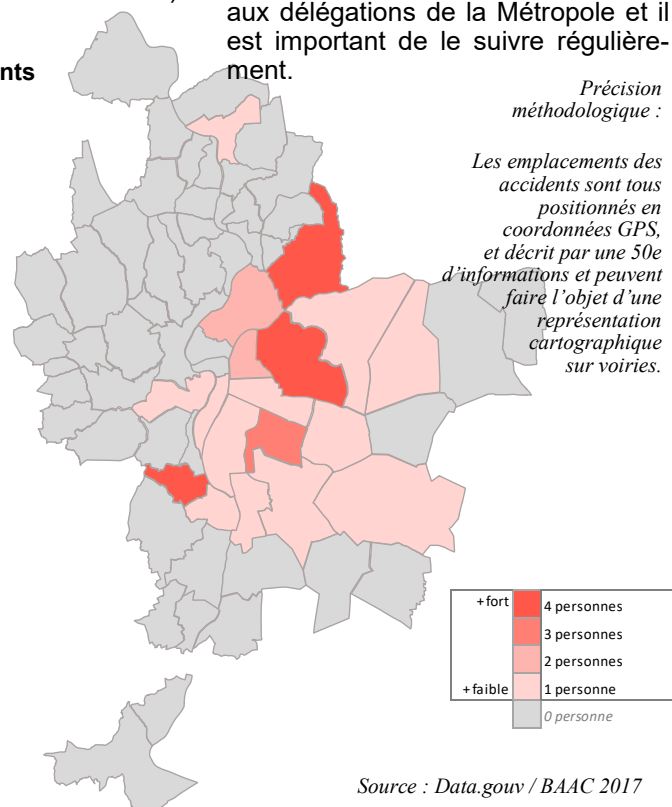


Les autres facteurs accidentogènes sont les manœuvres de stationnement ou les changements de direction pour un tiers des victimes.

## Les actions de prévention

Plusieurs pistes de prévention sont engagées par la Métropole ou par d'autre entités, comme l'information à la sécurité routière des petits ou la sensibilisation des parents. De plus la localisation de chaque accident d'enfant permettrait d'analyser au cas par cas si les aménagements sont à revoir ou si seule la conduite est en cause. Enfin la collectivité peut réajuster ponctuellement la limitation de vitesse en proximité de zones à risque.

A priori les actions autour des écoles portent leurs fruits. Le sujet de la prévention vis-à-vis des enfants a été identifié comme un sujet transversale aux délégations de la Métropole et il est important de le suivre régulièrement.



Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Réfèrent : **P. Brun** 04 81 92 43 26 [p.brun@urbalyon.org](mailto:p.brun@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme